

AVIS DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Dénomination sociale et adresse de la Compagnie :

Freehold Royalty Trust (« Freehold » ou la « Fiducie »)
144-4th Avenue SW, Bureau 400
Calgary (Alberta) T2P 3N4

2. Date du changement important:

Le 20 avril 2005

3. Communiqué de presse:

Un communiqué médiatique faisant état des détails mentionnés dans le présent avis de changement important a été émis par la Fiducie le 20 avril 2005 et diffusé par l'entremise des installations de CCN Matthews et ce communiqué aurait été reçu par la *British Columbia Securities Commission*, la *Alberta Securities Commission*, la *Saskatchewan Financial Services Commission – Securities Division*, la Commission des valeurs mobilières du Manitoba, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, l'Autorité des marchés financiers du Québec, la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, la *Nova Scotia Securities Commission*, le *Prince Edward Island Securities Office*, la *Securities Commission of Newfoundland and Labrador* et la Bourse de Toronto où les titres de la Fiducie sont affichés aux fins de négociation, dans le cours normal de sa diffusion.

4. Résumé du changement important :

Freehold a conclu une convention d'acquisition de société en nom collectif le 20 avril 2005 (la « convention d'acquisition ») visant l'acquisition d'environ 3 700 barils d'équivalent pétrole (« bep ») par jour de la production visée par des redevances indirectement de Canadian Natural Resources Limited (« Canadian Natural ») pour une contrepartie totale d'environ 345 millions de dollars, après avoir tenu compte des rajustements prévus (l'« acquisition »). On s'entend à ce que l'acquisition clôture le ou vers le 10 mai 2005, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires nécessaires et des conditions de clôture habituelles, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2005.

Dans le cadre de l'acquisition, conformément à la convention d'acquisition, Canadian Natural a convenu d'acheter 3 858 520 parts de fiducie de Freehold (les « parts de fiducie ») pour un montant d'environ 60 millions de dollars (le « placement privé »). Les parts de fiducie acquises par Canadian Natural seront assujetties à une période de détention statutaire de quatre (4) mois.

Freehold entend financer le prix d'achat de l'acquisition en se servant des facilités de crédit augmentées de Freehold, le produit tiré du placement privé et le produit d'un financement par actions dans le cadre d'une acquisition ferme intervenue avec un syndicat de preneurs fermes sous la direction de Marchés mondiaux CIBC Inc., comprenant RBC Marché des Capitaux Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Scotia Capitaux Inc. et Valeurs Mobilières TD Inc. concernant la vente de 13 505 000 reçus de souscription de la Fiducie (les « reçus de souscription ») à un prix de 15,55 \$ par reçu de souscription pour un produit brut de 210 002 750 \$ (le « placement »).

Le produit brut tiré de la vente des reçus de souscription sera bloqué. Si l'acquisition proposée clôture le ou avant le 26 mai 2005, le produit du placement sera libéré en faveur de Freehold afin de financer une tranche de l'acquisition et une part de fiducie sera émise aux porteurs des reçus de souscription pour chaque reçu de souscription détenu, sans contrepartie additionnelle. Par contre, si l'acquisition ne clôture pas le 26 mai 2005, le mandataire aux fins du blocage remboursera aux porteurs des reçus de souscription le prix d'émission de leurs reçus de souscription ainsi que leur quote-part proportionnelle des intérêts s'y rapportant.

Certains détails concernant l'acquisition et les faits saillants de l'acquisition sont présentés ci-après dans la description intégrale du changement important.

5. Description intégrale du changement important :

Le 20 avril 2005, la Fiducie a conclu la convention d'acquisition en vue d'acquérir environ 3 700 bep par jour de la production visée par des redevances indirectement de Canadian Natural pour une contrepartie globale d'environ 345 millions de dollars, après avoir tenu compte des rajustements prévus.

« Nous avons le plaisir d'acquérir cet important portefeuille de droits de redevance » a déclaré David Sandmeyer, président et chef de la direction de Freehold Resources Ltd. « Il s'agit d'une acquisition importante et d'un excellent atout stratégique pour Freehold. Depuis le début, nos biens-fonds visés par des redevances ont constitué notre principal attribut. Cette acquisition nous permet de doubler notre production de redevance et d'augmenter notre présence dans le bassin sédimentaire de l'ouest Canadien. À la clôture, notre production s'élèvera à environ 9 300 barils d'équivalent pétrole par jour dont 80% sera de la production visée par des redevances. De plus, l'acquisition constituera une augmentation en termes de parts de fiducie et cela constituait un facteur important pour nous ».

L'acquisition sera réalisée par l'entremise de deux (2) fiducies commerciales de Freehold détenues en propriété exclusive, qui feront l'acquisition de Petrovera Resources, une société en nom collectif appartenant à Canadian Natural et certaines de ses filiales et des personnes du même groupe qu'elle. On s'entend à ce que l'opération clôture le ou vers le 10 mai 2005, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires nécessaires et des conditions de clôture habituelles, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2005.

Dans le cadre de l'acquisition, conformément à la convention d'acquisition de société en nom collectif, Canadian Natural a convenu d'acheter 3 858 520 parts de fiducie pour un montant d'environ 60 millions de dollars. Les parts de fiducie acquises par Canadian Natural seront assujetties à une période de détention statutaire de quatre (4) mois. Freehold entend financer le solde de l'acquisition avec le produit d'un financement par actions simultanément dans le cadre d'une acquisition ferme (de la façon décrite ci-dessous) et avec des emprunts tirés sur les facilités de crédit augmentées de Freehold.

Marchés mondiaux CIBC Inc. a agi à titre de conseillers financiers pour Freehold dans le cadre de l'acquisition, à titre de chef de file des preneurs fermes dans le cadre du financement par actions et à titre d'agent principal relativement à l'augmentation de la facilité de crédit de Freehold en vue de financer l'acquisition.

Freehold s'attend à maintenir sa distribution mensuelle actuelle en faveur des porteurs des parts de fiducie (les « porteurs de parts ») à 0,12 \$ par part de fiducie pour les quatre (4) prochains mois après quoi le conseil d'administration réévaluera le niveau des distributions.

La dette additionnelle prise en charge par suite de la présente acquisition augmentera les risques auxquels s'expose Freehold à une baisse des prix des marchandises. Par conséquent, bien que la politique de Freehold à ce jour a été de ne pas conclure des contrats de couverture en matière de production, le conseil d'administration peut décider à l'avenir de conclure des ententes de couverture afin d'atténuer ce risque éventuel.

Faits saillants de l'acquisition

- On s'attend à ce que l'acquisition constitue un accroissement en termes de flux de trésorerie, de valeur nette des éléments d'actif, de production et de réserves par part de fiducie en 2005 et pour les années futures après avoir tenu compte du financement proposé. En 2005, on s'attend à ce que l'acquisition constitue un accroissement d'environ 7% du bénéfice net d'exploitation par part de fiducie, en fonction des données du rapport Trimble, de la façon décrite ci-dessous.
- Acquisition d'environ 3 700 bep par jour d'une production visée par des droits de redevance pondérée à raison de 42% en termes de gaz naturel et 58% en termes de pétrole brut et de liquides du gaz naturel (« LGN »). Ces propriétés ont généré un bénéfice net d'exploitation de 48,6 millions de dollars en 2004. L'acquisition comprend également une participation au bénéfice net qui a généré un bénéfice net d'exploitation de 2,2 millions de dollars en 2004 et une production de potasse de 5,4 tonnes par jour qui a généré environ 0,3 million de dollars de bénéfice net d'exploitation en 2004. Dans l'ensemble, les propriétés ont généré un bénéfice net d'exploitation de 51,1 millions de dollars en 2004.

- Les propriétés sont situées dans l'ouest Canadien et en Ontario et comprennent des participations dans environ 7 600 puits, y compris 100 surfaces unitaires productives dont 59 chevauchent les participations actuelles de Freehold dans les surfaces unitaires.
- Environ 8,3 millions de bep de réserves prouvées nettes (dont 100% sont des réserves exploitées) et 12,9 millions de bep de réserves nettes prouvées plus probables sont acquises en fonction d'une évaluation d'ingénierie indépendante préparée par Trimble Engineering Associates Ltd. en date du 22 février 2005 avec prise d'effet au 31 décembre 2004 (le « rapport Trimble »). L'évaluation a été effectuée conformément au Règlement 51-101 (le « Règlement 51-101 »).
- La production et les réserves constituent des droits de redevance, lesquels cadrent bien sur le plan stratégique avec la base d'éléments d'actif actuelle de Freehold. Les droits de redevance ont une valeur beaucoup plus élevée que les réserves visées par des participations directes traditionnelles étant donné qu'ils génèrent du revenu sans que Freehold ait à verser aucun des coûts relatifs aux participations directes (les coûts relatifs aux participations directes tels que les frais d'exploitation, les redevances payables et les dépenses d'entretien d'immobilisation peuvent représenter 50% ou plus des revenus de production bruts). En termes de l'acquisition pro forma, la pondération des redevances de Freehold devrait augmenter de 68% à environ 80%, en termes de production.
- L'acquisition augmente la production d'environ 65% et les réserves nettes prouvées plus probables d'environ 60%.
- L'indice de vie des réserves associé aux éléments d'actif est de 9,6 années à l'égard des réserves prouvées plus probables. Lorsque combiné à l'indice de vie des réserves actuelles de Freehold de 10,6 années, l'indice de vie des réserves pro forma de Freehold s'élève à environ 10,2 années.
- L'acquisition augmentera également la pondération globale de Freehold de gaz naturel en termes de bep. On s'attend à ce que le profil pro forma de la production soit environ de 37% pour le gaz naturel, 5% pour les LGN, 18% pour le pétrole léger et moyen et 40% pour le pétrole lourd.
- Les frais d'exploitation de Freehold par bep baisseront étant donné que les éléments d'actif acquis sont des droits de redevance, lesquels n'ont aucun coût d'exploitation.
- On s'attend à ce que les synergies et les économies d'échelle résultant de l'acquisition réduisent les frais généraux et d'administration par bep.

- Grâce à l'acquisition, Freehold peut plus que doubler ses biens-fonds visés par des redevances qui s'établissent à 1 892 294 acres bruts et ajouter 386 509 acres bruts de terrains non mis en valeur dont 213 465 acres se trouvent en Ontario et 173 044 acres se trouvent dans l'ouest Canadien. Environ 8% des biens-fonds visés par des redevances qui sont acquis chevauchent les biens-fonds visés par des redevances actuels de Freehold.
- Dans l'ensemble, les biens-fonds acquis ont fait l'objet de travaux de forage moins intensifs que les biens-fonds actuels de Freehold visés par les redevances, tandis que les activités de forage sur les terrains acquis au cours des trois (3) dernières années ont été très semblables aux travaux de forage qui ont été entrepris à l'égard des propriétés de Freehold, indiquant un potentiel additionnel pour des travaux futurs de mise en valeur, sans besoin de capitaux.
- L'acquisition augmente la présence de Freehold dans le nord-ouest de l'Alberta, dans le nord-est de la Colombie-Britannique et dans le sud de l'Ontario.
- L'acquisition augmente considérablement la taille de Freehold. Elle ajoute une masse critique qui permet d'améliorer la stabilité des distributions à long terme, de même qu'une capitalisation boursière plus importante qui devrait donner lieu à une liquidité plus élevée.

Sommaire des éléments d'actif acquis

	Freehold avant l'acquisition	Acquisition	Freehold pro forma
Production (exercice terminé le 31 décembre 2004)			
Pétrole (b/j)	3 594	2 005	5 599
LGN (b/j)	283	101	384
Gaz naturel (kpi ³ /j)	10 270	9 347	19 617
Total (bep/j)	5 588	3 663	9 251
Production visée par des redevances (%)	66	99	79
Réserves (en date du 31 décembre 2004) ¹⁾			
Nettes prouvées (kbep)	14 678	8 324	23 002
Nettes prouvées plus probables (kbep)	21 163	12 889	34 052
Indice de vie des réserves (nettes prouvées plus probables, années)	10,6	9,6	10,2
Biens-fonds visés par des redevances (en date du 31 décembre 2004)			
Acres bruts ²⁾	867 155	1 109 922	1 892 294
Acres bruts non mis en valeur ²⁾	246 177	386 509	623 366

Sommaire des puits forés visés par des redevances

Exercice terminé le 31 décembre 2004	Freehold avant l'acquisition	Acquisition	Freehold pro forma
Puits bruts	671	358	1 000
Puits nets équivalents ³⁾	12,3	16,4	28,7
Taux net de réussite (%)	99,2	98,3	98,9

Sommaire des réserves nettes acquises¹⁾

Exercice terminé le 31 décembre 2004	Pétrole léger et moyen (kb)	Pétrole lourd (kb)	Gaz naturel (Mpi ³ /j)	LGN (kb)	Total (kbep)	Valeur actualisée nette ⁴⁾ (en milliers de dollars)
Prouvées						
Exploitées	1 035	2 798	25 399	258	8 324	170 018
Inexploitées	0	0	0	0	0	0
Non mises en valeur	0	0	0	0	0	0
Total des réserves prouvées	1 035	2 798	25 399	258	8 324	170 018
Probables	518	1 925	12 136	99	4 565	54 503
Total des réserves prouvées plus probables	1 553	4 723	37 535	357	12 889	224 521

Notes :

1. Les réserves sont basées sur des évaluations effectuées par Trimble Engineering Associates Ltd. avec prise d'effet au 31 décembre 2004.
2. Les chiffres pourraient ne pas concorder en raison de certaines participations communes.
3. Les puits bruts multipliés par le pourcentage des participations dans ceux-ci, y compris les droits de redevance.
4. La valeur actualisée nette des réserves basée sur les évaluations effectuées par Trimble Engineering Associates Ltd., utilisant des coûts et des prix prévisionnels, avant impôts, y compris le crédit de l'Alberta au titre des redevances, au taux d'actualisation de 10%. Les hypothèses des prix pour 2005 contenues dans le rapport Trimble sont les suivantes : pétrole brut WTI, 44,29 \$ US le baril; gaz naturel AECO, 6,97 \$ le kpi³; différentiel du prix du pétrole léger d'Edmonton et moyen de Hardisty Bow River, 14,99 \$ le baril; taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien, 0,84.

Financement

Dans le cadre de l'acquisition, Freehold a conclu une convention visant la vente, à un syndicat de preneurs fermes sous la direction de Marchés mondiaux CIBC Inc., comprenant RBC Marché des Capitaux, BMO Nesbitt Burns Inc., Scotia Capitaux Inc. et Valeurs Mobilières TD Inc., de 13 505 000 reçus de souscription à un prix de 15,55 \$ par reçu de souscription, pour un produit brut de 210 002 750 \$ dans le cadre d'une acquisition ferme. L'offre sera effectuée dans toutes les provinces du Canada. On s'attend à ce que la clôture du placement ait lieu le 10 mai 2005 et celle-ci est assujettie à l'obtention des approbations réglementaires.

Le produit brut tiré de la vente des reçus de souscription sera bloqué. Si l'acquisition proposée clôture le ou avant le 26 mai 2005, le produit du placement sera libéré en faveur de Freehold pour financer une tranche de l'acquisition, et une part de fiducie sera émise aux porteurs des reçus de souscription pour chaque reçu de souscription détenu, sans contrepartie additionnelle. Par contre, si l'acquisition ne clôture pas d'ici le 26 mai 2005, le mandataire aux fins du blocage remboursera aux porteurs des reçus de souscription le prix d'émission de ceux-ci et leur quote-part proportionnelle des intérêts s'y rapportant.

Le placement des reçus de souscription est fait dans toutes les provinces du Canada au moyen d'un prospectus simplifié et il est conditionnel à l'obtention des approbations réglementaires habituelles. Les titres offerts n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée « *Securities Act of 1933* », en sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») et ils ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou pour le compte ou le bénéfice des personnes des États-Unis, sauf dans le cadre de certaines opérations dispensées des exigences d'inscription prévues à la Loi de 1933.

6. **Dépôt en vertu de l'Article 7.1(2) ou (3) du Règlement 51-102 :**

Sans objet.

7. **Renseignements omis :**

Sans objet.

8. **Haut dirigeant :**

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec David Sandmeyer, président de Freehold Resources Ltd. en composant le (403) 221-0896 (téléphone) ou le (403) 221-0888 (télécopieur).

9. **Date de l'avis :**

Le 29 avril 2005.

(Signé) « David Sandmeyer »

David J. Sandmeyer
Président et chef de la direction
Freehold Resources Ltd., au nom de
Freehold Royalty Trust

c.c. Bourse de Toronto